

28 avril 2026 :

Mobilisons-nous pour la protection des jeunes en formation !

Entre avril et juillet 2025, 5 mineurs, apprenti, lycéen professionnel ou élève de 2nde Général et technologique, ont perdu la vie en entreprise. Et nous ne pouvons oublier que le plus jeune des mort·es au travail est un élève de 3^{ème} ! Ce ne sont pas des « faits divers » isolés, mais bien la conséquence du fait que, contrairement aux préjugés libéraux, l'entreprise n'est pas un lieu de formation initiale. Poussée par une logique de rentabilité, elle ne prend pas le temps de bien former.

Selon l'INRS, la fréquence des accidents du travail est deux fois et demie plus élevée chez les jeunes de moins de 25 ans que chez le reste des salarié·es. De même, les études alertent sur une surexposition des apprenti·es et des stagiaires aux produits CMR (substances chimiques cancérigènes et/ou mutagènes et/ou toxiques pour la reproduction). Elle est un lieu dangereux, avec un risque accru de Violence Sexistes et Sexuelles, pour les stagiaires et apprenti·es, souvent mineur·es, moins en mesure de se défendre.

Alors que ces chiffres auraient au contraire dû alerter, depuis 2022, le choix a été fait, d'augmenter la présence des jeunes mineur·es dans l'entreprise sous prétexte d'améliorer l'orientation : stage d'observation pour les élèves de seconde générale et technologique, aides financières massives pour accompagner le développement à marche forcée de l'apprentissage, mise en place du parcours différencié en Terminale bac pro.

De plus, au prétexte de « lever des freins » à l'entrée en apprentissage, la loi « pour la liberté de choisir son avenir professionnel » de 2018 a diminué la protection des apprenti·es mineur·es : possibilité de déroger aux durées maximales hebdomadaires de 35h et quotidienne de 8h, assouplissement du travail de nuit ...

Depuis 2003, l'OIT a proclamé le 28 avril journée mondiale de la sécurité et de la santé au travail. Sous l'impulsion de la fédération Construction, Blois et Ameublement de la CGT, cette date est devenue une journée de mobilisation contre les mort·es au travail. Cette année, le choix est fait de mettre en avant la question de la jeunesse.

La FERC-CGT appelle à se saisir des initiatives organisées pour porter nos revendications sur la question de la protection des stagiaires et des apprenti·es !

Montreuil, le 31 mars 2026